

Impôt sur le revenu—Loi

● (1630)

Les députés libéraux et conservateurs vont hurler en entendant cela, monsieur le Président. Ils nous accuseront, mon parti et moi, de manquer de perspicacité, de ne pas comprendre qu'il faut faire des cadeaux aux grandes entreprises pour faire marcher l'économie. Mais laissez-moi vous dire qu'ils ont tort. Et je ne suis pas le seul à le dire. Qu'ils lisent ce que la firme de comptables agréés Ernst & Whinney affirme dans son mémoire au Conseil économique du Canada, à savoir que les programmes gouvernementaux de stimulants n'ont pour la plupart qu'une influence négligeable sur la décision d'investir ou non.

Le gouvernement fédéral accorde quelque huit milliards de dollars en stimulants et en échappatoires fiscales aux sociétés en activité au Canada, mais il n'a pas vraiment de prise sur leur décision d'investir plus ou moins dans l'économie canadienne. En fait, le gouvernement ne retire de ces huit milliards que huit milliards de dollars en impôt sur les revenus des sociétés. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il vaudrait mieux, somme toute, ne pas faire pareils cadeaux. Songez donc un instant que les sociétés canadiennes doivent cette année au gouvernement fédéral 25 milliards de dollars en impôts non payés. Les spécialistes des questions fiscales sont pour la plupart persuadés que cet argent ne sera jamais récupéré. C'est un cadeau dont on ne parle pas aux Canadiens. Vous pensez bien que les sociétés qui bénéficient de pareilles faveurs fiscales ne sont ni des petites entreprises ni des exploitations agricoles. Le taux d'imposition moyen des petites entreprises en 1979 était de 36 p. 100, et de 24 p. 100 pour les grandes sociétés, soit 11 p. 100 de moins que pour les milliers de Canadiens qui s'efforcent de joindre les deux bouts dans leur propre entreprise.

Qu'a donné ce cadeau de plusieurs milliards de dollars? En dépit de ce qu'en disent les grandes entreprises, cela ne les a pas incitées à investir davantage dans notre économie. Les stimulants offerts par le gouvernement n'influent pas beaucoup sur la décision d'investir ou pas. En dépit des milliards de dollars qui passent du Fonds du revenu consolidé aux grandes entreprises, 30 à 35 p. 100 de nos usines sont inactives. Que fait le gouvernement? Prend-il des mesures pour éliminer ces échappatoires qui permettent cette fuite de capitaux ou pour rétablir un certain équilibre entre l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés? Pas du tout. En 1950, près de la moitié des recettes fiscales du gouvernement étaient perçues de sociétés. En 1980, la proportion était de moins de un quart. Ce sont, c'est évident, les particuliers qui ont dû combler le vide.

Les modifications prévues par le gouvernement cette fois-ci prévoient des dons de 120 millions de dollars par l'entremise du crédit d'impôt spécial pour la relance des investissements, plus 17 millions de dollars par le biais du crédit d'impôt à l'achat d'actions, 1,2 milliard de dollars sous forme de modifications au crédit d'impôt à l'investissement et 700 millions de dollars suite à des modifications aux dispositions sur le report des pertes sur les années subséquentes. Cela signifiera au total une manne de plus de deux milliards de dollars au cours des quatre prochaines années pour les trusts et leurs investisseurs. Ne vaudrait-il pas mieux percevoir ces impôts, plutôt que de plafonner les prestations de sécurité de la vieillesse ou de réduire les sommes affectées aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire?

Ce ne sont pas des raisons d'ordre idéologique qui m'amènent à livrer ces observations, monsieur le Président. L'injustice de la fiscalité est tellement évidente que quelle que soit son idéologie, on ne peut que la remarquer et croire qu'il doit exister une façon plus sensée de faire les choses. Hier, les journaux m'ont appris que les banques canadiennes connaissaient leur meilleure année. En 1983, leurs profits ont augmenté de plus de 25 p. 100 pour passer à 1,8 milliard. Il ne me semble que juste que des établissements comme des banques, aussi puissantes et riches qu'elles sont, se voient au moins demander de payer leur juste part d'impôt. C'est, cependant, loin d'être le cas. Je suis persuadé que si le gouvernement essayait de réaliser cet objectif, l'Association des banquiers canadiens pousserait les hauts cris au sujet de cette attaque injuste contre ses membres.

Les choses, c'est évident, ne changeront pas et la Banque de Montréal, qui n'a versé absolument aucun impôt sur le revenu l'année dernière, profitera encore de l'exonération fiscale qui en fait l'un des établissements financiers les plus puissants du pays. Les particuliers continueront à combler le vide laissé par la rançon versée aux sociétés par le biais du report de l'impôt sur le revenu et une myriade d'avantages fiscaux.

La série de modifications apportées au projet de loi C-2 vise à alléger le fardeau fiscal des grandes sociétés exploitées au Canada et des Canadiens les plus riches dont l'essentiel des revenus provient de placements. En conséquence, nous constaterons que le fardeau fiscal des Canadiens à revenus faibles et moyens augmentera proportionnellement. Pourquoi cela se produit-il? C'est parce que le gouvernement s'est laissé séduire par l'engouement conservateur pour une économie de l'accroissement de l'offre. Au lieu de stimuler la consommation intérieure pour donner à l'économie une nouvelle impulsion, le ministre tente de stimuler l'investissement en offrant des possibilités de placements aux Canadiens nantis. L'histoire prouvera que cet engouement est insensé.

Il y a 17 ans, la Commission Carter recommandait une réforme fiscale fondée sur un principe très simple: un dollar est toujours un dollar. Cela est sensé. Peu importe comment on subsiste, qu'on gagne un salaire ou qu'on fasse des placements dans une entreprise rentable, il faudrait être imposé de la même façon. Toutefois, tel n'est pas le cas au Canada. Il y a dix-sept ans, on dit au gouvernement comment simplifier le régime fiscal et le rendre plus équitable, mais la situation ne s'est guère améliorée. De fait, on pourrait facilement prouver que le régime fiscal est devenu plus compliqué et plus injuste qu'il ne l'était en 1966.

Mardi dernier, mon ami de Kamloops-Shuswap a donné un excellent exemple qui illustre mon propos. Si nous prenons trois contribuables, l'un touchant \$25,000 par an, un autre un salaire de \$200,000 par an et un troisième un revenu de placement de \$200,000, le premier est imposé au taux de 14,4 p. 100, le deuxième au taux de 43,8 p. 100, tandis que le taux du troisième est seulement de 18,5 p. 100.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre qu'en raison d'innombrables échappatoires fiscales, 230 Canadiens faisant plus de \$250,000 par an ne paient aucun impôt sur le revenu. Il y en a aussi 8,031 autres gagnant plus de \$50,000 qui n'en paient pas non plus. On peut simplement qualifier la situation de grotesque, monsieur le Président. Les changements que le ministre des Finances (M. Lalonde) a